

FORMATION

« Certificat de Qualification Professionnelle Surveillant.e de nuit en secteur social, médico- sociale et sanitaire »

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Veiller à la sécurité des personnes et des biens.
- Accompagner les personnes selon leur situation.
- Participer l'équipe pluri-professionnelle afin d'assurer la continuité de l'accompagnement,
- Travailler dans le contexte spécifique de la nuit en établissement social, médico-social et sanitaire en gérant les incidences sur les personnes accompagnées, le fonctionnement de l'organisation, sur votre mission et votre propre santé.
- Obtenir la qualification SST (*Sauveteur Secouriste du Travail*) et le EPI (*Equipier Première Intervention*).

CONTENU DE LA FORMATION 231 heures à 245 heures

Bloc 1 : Sécurité des personnes et des biens – 56 heures

- Rôle et fonction du/de la surveillant.e de nuit quant à la sécurité des biens et des personnes - 7 h
- Sécurité des personnes et des biens - 49 h

Bloc 2 : Accompagnement des personnes – 77 heures

- Rôle et fonction du/de la surveillant.e de nuit quant à l'accompagnement des personnes - 7 h
- Les problématiques des publics - 31,50 h
- Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) - 31,50 h
- Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et le confort - 7 h

Bloc 3 : Participation à l'équipe pluri-professionnelle – 49 heures

- Le cadre institutionnel de la fonction – 24,50 h
- Le travail en équipe pluri-professionnel (coopération et analyse de la pratique) – 24,50 h

Bloc 4 : Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire – 28 heures

- Spécificité de l'exercice professionnel de nuit – 10,50 h
- Santé du/de la professionnel.le de nuit 17,50 h

Accompagnement à la rédaction du dossier

Méthodologie de réalisation du dossier 21 h ou 35 h suivant l'individualisation du parcours en lien avec la phase de positionnement

VALIDATION

Délivrance d'un Certificat de qualification professionnelle Surveillant.e de Nuit par la CPNE/FP de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

DATES ET LIEUX DE LA FORMATION

La formation Surveillant(e) de nuit en secteur social dure 231 ou 245 heures selon la phase de l'entretien de positionnement, elle est réalisée en discontinue :

| Poitiers* | | Saintes* | | Niort* | |
|----------------------------|---------|------------------------|---------|--|---------|
| 9 au 13 octobre 2023 | 5 jours | 16 au 20 octobre 2023 | 5 jours | 3 au 7 avril 2023 | 5 jours |
| 6 au 10 novembre 2023 | 5 jours | 13 au 17 novembre 2023 | 5 jours | 2 au 5 mai 2023 | 4 jours |
| 11 au 15 décembre 2023 | 5 jours | 18 au 22 décembre 2023 | 5 jours | 30 mai au 2 juin 2023 | 4 jours |
| 8 au 12 janvier 2024 | 5 jours | 15 au 19 janvier 2024 | 5 jours | 26 au 30 juin 2023 | 5 jours |
| 12 au 16 février 2024 | 5 jours | 4 au 8 mars 2024 | 5 jours | 4 au 8 septembre 2023 | 5 jours |
| 8 au 12 avril 2024 | 5 jours | 8 au 12 avril 2024 | 5 jours | 9 au 13 octobre 2023 | 5 jours |
| 13 au 17 mai 2024 | 5 jours | 27 au 31 mai 2024 | 5 jours | 27 novembre au 1 ^{er} décembre 2023 | 5 jours |
| Soit 35 jours = 245 heures | | | | | |

*Session, sous réserve d'un nombre suffisant de candidats. L'inscription est prise en compte par ordre d'arrivée.

DISPENSES*

- Pour les professionnels attestant de la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense
- Pour les professionnels attestant de l'utilisation des extincteurs, lutte contre le feu, évacuations en fonction des typologies de personnes (EPI-7h) 7 heures de dispense

Pour les professionnels détenteurs la qualification de Maître et Maîtresse de maison ou Surveillant (e) de nuit qualifié qui souhaiteraient accéder au CQP Surveillant (e) de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire bénéficient de validations partielles automatiques, précisées ci-dessous :

| TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES AUTOMATIQUES | Blocs de compétences du CQP Surveillant.e de Nuit en secteur social, médico-social et sanitaire | | | |
|--|---|--|--|---|
| | Bloc 1 Sécurité des personnes et des biens | Bloc 2 Accompagnement des personnes | Bloc 3 Participation à l'équipe pluri-professionnelle | Bloc 4 Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire |
| Qualification professionnelle Surveillant-e de Nuit Qualifié (Obtenue avant le 01-01-15) | X (sous réserve de présentation SST- EPI) | | X | |
| Qualification professionnelle Maîtresse de maison (Obtenue avant le 01-01-15) | | | X | |
| Qualification professionnelle Maîtresse de maison (Obtenue après le 01-01-15) | | X | X | |

*D'autres dispenses sont possibles : prendre contact directement avec le secrétariat

CONTACT

Tel : 05 49 37 60 05

Mail : sn@irts-pc.eu

COÛT DE LA FORMATION

Montant : 3118,50 € pour un parcours de 231 h
ou 3307,50 € pour un parcours de 245 h soit 13,50€ / heure

NOMBRE DE PLACES

Limité à 16 stagiaires en parcours complet
+ 2 stagiaires en parcours partiel